

monsieur le Président, les preuves sont là, la création d'emplois est là, le dollar est là, le taux d'intérêt est là et on doit se féliciter, en terme de gouvernement, du travail qui est fait et on doit demander à l'Opposition d'arrêter de retarder la bonne progression parfois des travaux de la Chambre et le travail du gouvernement.

**Le président suppléant (M. Charest):** Très rapidement, une question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je veux revenir à la croissance des octrois ou des paiements et à l'imputabilité des provinces non pas envers le gouvernement fédéral mais envers leurs propres commettants.

Dans le Rapport Johnston, le député connaît certainement ce que le rapport a signalé comme étant un des facteurs les plus importants, c'est que les provinces n'ont pas suivi l'augmentation de la croissance que le gouvernement fédéral leur donnait. Certaines provinces, en fait, reçoivent plus que ce qu'elles dépensent.

Et quand je parle d'imputabilité, je parle comme citoyen de ce pays, comme mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances lui aussi, je parle de cette obligation qu'ont les gouvernements d'être imputables à leurs citoyens. Et les provinces s'attendaient à recevoir une croissance qui était déjà arrêtée par entente et le gouvernement actuel réduit cette croissance de 2 p. 100, ce qui affecte . . .

**Le président suppléant (M. Charest):** A l'ordre! A l'ordre! Je m'excuse d'être obligé d'interrompre l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), mais comme il est 18 heures, conformément à l'ordre du mercredi 11 juin 1986, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1800)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Traduction]

### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

#### LE VERSEMENT DE PRESTATIONS AUX BÉNÉVOLES

**M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de verser des prestations du Régime de pensions du Canada aux non-cotisants et que le montant des prestations soit proportionnel au temps que les intéressés consacrent au bénévolat dans les services sociaux communautaires.

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de ma motion en faveur des bénévoles. Le tirage au sort a voulu qu'elle soit examinée dès la première session de la 33<sup>e</sup> Législature et je m'en réjouis vivement. Je suis reconnaissant à mon collègue et ami, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) d'avoir bien voulu appuyer cette motion pour qu'elle soit mise à l'étude cet après-midi.

Je voudrais que l'on reconnaisse les services que les bénévoles assurent à la société canadienne sous les formes les plus diverses. Je voudrais que nous examinions comment témoigner

### Régime de pensions du Canada

notre reconnaissance à ces bénévoles, notamment en envisageant la possibilité de permettre à tous ceux qui n'ont pas pu gagner des crédits pour bénéficier du Régime de pensions du Canada à leur retraite, de recevoir ces crédits et de toucher des prestations à l'âge de la retraite. Nous pourrions leur témoigner notre reconnaissance par l'entremise du Régime de pensions du Canada sous les auspices du gouvernement canadien, afin qu'ils n'aient pas seulement la gratitude de leurs voisins pour les encourager à poursuivre leurs activités.

Je dirais que l'on rend surtout hommage aux bénévoles lorsqu'ils font des actions d'éclat et il arrive, cela va de soit, que les bénévoles soient loués pour leurs activités à l'échelle locale et dans une certaine mesure, à l'échelle nationale. Nous ne tarissons pas d'éloges à leur égard. Un examen des documents comme le rapport du comité parlementaire de la réforme des pensions institué durant la législature précédente nous révèle que l'on n'y tient pas compte du rôle des bénévoles dans la réforme des pensions. Lorsqu'on examine les études volumineuses, les principaux documents et les volumes annexes de la commission Macdonald sur l'union économique, on constate qu'ils ne tiennent pas compte du rôle des bénévoles. On a donc l'impression que le fait d'aborder le sujet sous cet angle est une innovation dans la politique publique du Canada. C'est également pour cette raison que j'apprécie le fait d'avoir l'occasion de donner mon appui à cette motion.

Je tiens à examiner plusieurs aspects de la motion. Je voudrais parler du rôle important joué par les bénévoles dans nos collectivités. Je tiens à parler un peu de la valeur du service qu'ils offrent à la société. Je songe tout particulièrement aux femmes car elles forment la majorité des citoyens qui ne trouvent pas d'emploi rémunéré et qui deviennent bénévoles; c'est pour elles que cette proposition pourrait être intéressante.

Je voudrais également revenir sur quelque chose que j'ai déjà mentionné, le fait que la société devrait se sentir l'obligée des bénévoles et c'est pourquoi le gouvernement devrait retenir cette proposition de compenser les bénévoles de leur travail en leur accordant le droit aux prestations du Régime de pensions du Canada. Je devrais dire pour commencer que j'ai eu l'occasion, en mars 1985, d'assister avec mon collègue le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) à des séances qui se tenaient à Saskatoon. Elles avaient lieu pendant la Semaine internationale de la femme et comprenaient une série de présentations de la part d'organismes de la ville de Saskatoon et de la province de Saskatchewan. Il y avait là des bénévoles de toutes sortes. Je me rappelle en particulier de la présentation de membres actives du YWCA de cette ville. Les présentations étaient excellentes et démontraient les capacités intellectuelles, la vision sociale et la responsabilité communautaire des femmes de ces divers organismes.

A un moment donné, je me suis dit que j'assistais à une remarquable démonstration de la valeur des services bénévoles et c'est certainement quelque chose que nous devrions reconnaître dans notre société. Comment le pourrions-nous? Comme on parlait aussi dans certaines de ces présentations des besoins des femmes âgées dont le revenu était insuffisant, du fait qu'elles ne touchaient que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti, il était clair que si elles avaient pu toucher les prestations du Régime de pensions du Canada cela les aurait beaucoup aidées. C'est dans ce contexte que cette